

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 septembre 2016 - 19H30

**Présents** : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence

**Absents** : M. CHAPTARD Michel (procuration à Mme Mège), M. MEUNIER Thierry (procuration à Mme Lobjois), Mme BOUCETTA Mounia (procuration à Mme Empson), M. Berthier.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- AFFAIRES FONCIERES
- ASSOCIATIONS
- INTERCOMMUNALITE
- DELEGATIONS
- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Public : 1 personne.

Le compte-rendu de la réunion du 30 août 2016 est lu par Mme Mège. Il est approuvé avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote.

### **TRAVAUX** :

**Cimetière** : Les travaux sur les murs extérieurs et intérieurs sont quasiment achevés. Il reste à réaliser le crépi du local du cimetière ainsi que les dalles qui seront scellées sur le dessus du mur tout autour.

**Foyer rural** : Les fenêtres de désenfumage et les portes coupe-feu sont en cours d'installation. La prochaine réunion de chantier est prévue la semaine prochaine.

**Assainissement** : Le quartier du Chauffier est concerné par la prochaine tranche de travaux. La conduite principale en fonte sera changée. Une partie des réseaux d'assainissement des Charmilles et de l'entrée de Tournobert sera remplacée.

**Columbarium** : L'installation est prévue la semaine prochaine, toutes les pierres ont été contrôlées par le fournisseur en présence de l'adjoint Fernand Antunes.

**Stade** : Le cabinet Mines a élaboré le projet définitif avec l'estimatif des travaux, qui pourra être présenté au prochain conseil municipal.

**Conduite d'eau à Sagnes** : Le changement de la conduite est terminé. Une coupure d'eau est intervenue lundi matin afin d'effectuer le transfert du réseau. Un poteau incendie a également été remplacé et un régulateur de pression a été installé vers la Brousse côté Pont du Bouchet.

**Travaux 2017** : L'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) déposé en Préfecture du Puy-de-Dôme prévoit pour 2017 la mise en accessibilité de la Mairie, la Maison des Jeunes et le cimetière du bourg. Une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre sera effectuée. Les demandes de subventions devront être préparées par le Cabinet retenu afin d'être déposées au Conseil Départemental et à l'Etat pour fin décembre 2016. Autorisation est donnée par le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote.

**Travaux de voirie Chemin des Creux** : La voie du chemin du Creux n'est toujours pas revêtue. Il convient de traiter ce secteur dans son ensemble voirie et abords. Une subvention sera demandée au Conseil Départemental au titre du FIC.

Radar pédagogique : Il est installé à l'entrée du bourg vers l'école maternelle. Il sera déplacé sur des zones dangereuses. Il permettra d'effectuer un comptage du nombre de voitures et de la vitesse des véhicules.

Routes départementales : Des coffrets de comptages des véhicules légers et lourds ont été installés par le service des routes du Conseil Départemental sur les voies d'accès aux établissements Aubert et Duval.

### **AFFAIRES FONCIERES :**

DIA : - Mme Annie Garrachon ayant un lien familial avec les vendeurs sort de la salle. Le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- Parcelles BC 288-430-432-434 avec habitation vendues par les conjoints RATAILLE au profit de Mme Edith MARCHIONNI d'une superficie de 2 444 m<sup>2</sup> pour 98 000 €.

Droit de préférence sur la parcelle AT 5 : Vente par M. Dominique Fournier d'une parcelle de terrain située à La Chartreuse au lieudit « Rocher du facteur » comprenant un abri de pêche pour 5 000 €. L'EPF-SMAF a également interrogé la Commune concernant cette parcelle qui est contiguë à d'autres propriétés déjà en portefeuille à l'EPF-SMAF depuis plusieurs années en vue de la création d'un chemin le long de la Sioule. Le Conseil municipal se réserve un temps de réflexion et prendra sa décision lors de la prochaine réunion.

Bâtiment Perol à Comps : Ce bâtiment a été vendu par la Commune. Il contient encore de vieux meubles que l'acquéreur ne souhaite pas conserver. Le Maire propose de les céder gratuitement à l'Association La Ressourcerie qui se charge également de l'enlèvement de tout ce qui est récupérable. Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, d'autoriser la cession gratuite des anciens meubles de la Maison Perol, à l'Association La Ressourcerie.

Chemin Ballet : M. le Maire rappelle l'affaire concernant M. et Mme Ballet domiciliés Rue des Sports aux Ancizes-Comps, qui ont accès à leur propriété par un chemin de servitude. M. Estier rappelle que l'affaire remonte aux années 1970 lorsque le lotissement des Cerisiers a été créé et que la propriété de M. et Mme Ballet a été enclavée. Le Maire explique qu'après plusieurs sollicitations pour régulariser cette situation, les propriétaires, M. Alain Pailhoux et Mme Martine Sahut ne souhaitent pas vendre leur parcelle en vue de réaliser une voie communale de desserte. Compte tenu de la situation dont la responsabilité n'incombe pas à M. et Mme Ballet, et de la nécessité d'assurer la sécurité des personnes, M. le Maire propose de signer une convention avec les propriétaires de la parcelle AP 370, prévoyant l'entretien et le déneigement par les services communaux de cette voie d'accès en attendant le règlement définitif de ce dossier avec la cession de cette parcelle à la commune. Il précise par ailleurs que cette parcelle fera l'objet d'un emplacement réservé sur le futur Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec M. Pailhoux et Mme Sahut.

Projet de cession des biens de la SNCF : L'agence YXIME Rhône-Alpes a informé la Commune que la SNCF a l'intention de vendre ses biens comprenant un bâtiment voyageurs, un entrepôt et un bâtiment à usage d'habitation. Le prix de vente est d'environ 41 000 € avec un complément de terrain au prix de 1 € le m<sup>2</sup> pour la gare et 8 000 € pour la maisonnette située au passage à niveau. Une visite est organisée le 11 octobre prochain afin de faire un état des lieux des locaux. Le Conseil municipal souhaite préserver la gare, il prendra sa décision lors de la prochaine réunion.

Adhésions de nouveaux membres à l'EPF-SMAF : le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, donne son accord aux adhésions : des communes de SAINT ELOY LES MINES (63), par délibération du 29 octobre 2015, MADRIAT (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 juin 2015, - REUGNY (Allier), par délibération du 08 janvier 2016, MALREVERS (Haute-Loire), par délibération des 25 février et 17 mars 2016, BOISSET (Cantal), par délibération du 26 mars 2016, de la communauté de communes du SUMENE-ARTENSE (Allier) composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine – Marchal, Lanobre, Madic, La Monsellie, Le Monteil, Saignes, Saint Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes), par délibération en date du 17 février 2016.

**ASSOCIATIONS :**

Association des Amis de la Chartreuse de Port Ste Marie : Le Conseil municipal donne son accord avec 16 voix pour et 2 abstentions : Mme Lonchambon et Mme Alves ne participent pas au vote, pour l'attribution d'une subvention de 400 € pour son projet « Scol' and art en Chartreuse » mis en place durant l'été 2017.

Union Musicale en Combrailles : M. le Maire rappelle la demande de subvention exceptionnelle pour les 80 ans de l'association en 2017. Dès que le projet sera connu, la subvention pourra être fixée.

Autres subventions : Accord avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, pour attribuer une subvention à l' Association Foyer Rural pour 1 500 € et l' Association des Parents d'élèves pour 180 € (achat d'appareils photos pour l'école).

Société de Chasse de Tournobert, Farges... : Monsieur le Maire rappelle la convention de mise à disposition temporaire d'un terrain à la Société de chasse de Tournobert, Farges près du village de Tournobert, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 sous certaines conditions. Depuis, un local en bois démontable a été aménagé. La prise en charge des matériaux et une partie de la mise en œuvre du terrain ont été effectuées par la Commune. La réalisation du local et l'aménagement d'un équipement de dépeçage ont été réalisés par la Société de Chasse afin de répondre aux exigences sanitaires indispensables. Des matériaux ont également fait l'objet d'une donation par des particuliers de la Société de Chasse pour la réalisation du local. En contrepartie, la Société de Chasse s'est engagée à assurer des missions d'intérêt général. Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, autorise le Maire à signer la convention à intervenir pour la mise à disposition temporaire et gratuite d'un terrain avec local aménagé du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Comité des Fêtes de Comps : Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Comité des Fêtes de Comps du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017, pour la mise à disposition gratuite d'un terrain sur lequel est déposé temporairement un conteneur maritime, à destination de stockage de matériel en remplacement du bâtiment « Perol » vendu à un particulier.

**INTERCOMMUNALITE :**

Nouveau périmètre communautaire : Suite à la réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, les nouveaux périmètres de communautés ont été validés par la Préfecture. Les groupes de travail mis en place feront un rendu à la mi-novembre.

Zone artisanale : Un terrain a été vendu à l'entreprise Pradier qui souhaite faire une extension de son bâtiment.

Ingénierie territoriale : En raison de l'arrêt de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la DDT, le Conseil Départemental fait une proposition avec le SMADC des Combrailles pour assurer cette mission à titre expérimental pendant 1 an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016. Les élus de Manzat-Communauté pensent que ce service pourrait être assuré par la nouvelle communauté créée suite à l'agrandissement, car elle compte du personnel compétent. M. Estier indique que ce nouveau désengagement de l'Etat démontre la destruction des Services publics. L'urbanisme sera transféré aux communautés de communes ou autres organismes intercommunaux. M. le Maire adressera un courrier au SMADC demandant de repousser cette décision après la fusion des communautés.

Lettre du Président du Comité d'œuvres Sociales COS : M. le Maire fait lecture du courrier qui demande la position de la commune concernant le Comité d'œuvres Sociales du personnel communal et communautaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les communes ont des systèmes d'aides aux agents différents. Avec l'élargissement de la communauté, les communes pourront conserver le COS ou adhérer au CNAS. M. De Jésus demande quelle est la position des autres communes. M. le Maire souhaite faire le point avec les autres communes et indique qu'il veut soumettre cette question au prochain bureau de Manzat-Co. M. Estier pense que le COS fournit un service de proximité avec un meilleur rapport aux agents. Pour Mme Courtadon, élue au comité technique de Manzat-Communauté, les délégués souhaitent conserver le COS.

**DELEGATIONS :**

En raison de problème de disponibilité des adjoints due à leur activité professionnelle et afin d'améliorer une meilleure représentation, M. le Maire propose de remplacer les délégués de certains syndicats.

Le Conseil municipal décide avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, de désigner :

- S.I.C.T.O.M. Pontaurmur-Pontgibaud : Délégués titulaires : Messieurs ANTUNES Fernand et MANUBY Didier,

- SIAEP des communes de Sioule et Morge : Délégués titulaires : Messieurs MAZERON Laurent et MANUBY Didier, Déléguée suppléante : Madame Raquel FERREIRA.

- SIEG: Délégué titulaire : Monsieur MEUNIER Thierry, Délégué suppléant : Monsieur MANUBY Didier.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Nomination d'un nouveau Sous-Préfet : courrier de Mme la Députée Christine Pires-Beaune informant de sa demande auprès du Ministre Caseneuve pour la nomination rapide d'un nouveau Sous-Préfet.

- Reportage des Racines et des Ailes concernant la région le 14 septembre.

- Réception des Canadiens les 02 et 03 septembre.

- Rentrée des classes le 1<sup>er</sup> septembre : Effectifs stables 88 élèves à l'école élémentaire et 37 à l'école maternelle. Une réunion pour la sécurité a été organisée avec la municipalité, les directrices d'écoles, le chef de Gendarmerie et le responsable des services techniques afin de sécuriser les locaux et le périmètre de l'école, avec notamment la fermeture de tous les portails.

- Amicale Laïque : Suite à l'assemblée générale un nouveau bureau a été élu.

- Repas CCAS : le repas des personnes de plus de 70 ans a été organisé le 04 septembre au Foyer rural et a satisfait tous les convives.

- Trail des Combrailles : organisé par le comité des Fêtes de Comps le 23 octobre.

- Ecole : Demande de l'école primaire pour adhésion au CRDP, Atelier Canopée pour 60 €/an.

- Village de Montavert : un vin d'honneur a été organisé par les habitants en remerciements de la réfection du petit patrimoine local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55.

\*\*\*\*\*